Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL150-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N° 2026-CC-133**

***Séance du 29 juin 2026***

Membres en exercice : 42
- Présents : 38
- Votants : 42
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Le 29 juin 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 23 juin 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

**MEMBRES PRÉSENTS :**
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC

**MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**
Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à Mme Anne BERTIN, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claudie BALCON, Mme Sandrine MAYOL donne procuration à Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Monique WALLET donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN

**MEMBRES ABSENTS :**

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

**SPED : renouvellement de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA**

**La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire depuis le 1er janvier 2012 la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA) par les collectivités en charge de la collecte ou du traitement.** Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.

Le **programme** local de prévention des déchets ménagers et assimilés **comporte notamment :**

- **Un état des lieux** qui :
  - recense l'ensemble des acteurs concernés ;
  - identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL150-DE

- rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles;

- **Des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés** ;
- **Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs** ;
- **Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.**

Le PLPDMA de la CLCL, approuvé lors du conseil communautaire du 17 décembre 2025, est mis en oeuvre depuis le 1er janvier 2026.

**Toutefois, suite au renouvellement des instances consécutif aux élections municipales, il est nécessaire de :**

1. **Renouveler la composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).**

Les missions de cette commission sont de suivre et d'orienter le programme au cours de ses différentes étapes.

**Il est proposé que la CCES soit constituée des membres de la commission prévention et élimination des déchets qui devront dire au préalable s'ils sont volontaires pour y adhérer ou s'ils désignent un autre élu de leur commune. La CCES serait aussi constituée de membres de la CLCV, des membres de l'association les Kolibris et d'agents de la CLCL. Le nombre maximum de membres est fixé à 15 personnes.**
La fréquence de réunion de la CCES sera celle de la commission prévention et élimination des déchets.

2. **Nommer le nouveau président de la CCES. Il est proposé que la présidence du CCES soit confiée à la vice-présidente en charge de la prévention et de l'élimination des déchets.**

**Il est proposé au conseil communautaire d'approuver :**

- **la composition de la CCES,**
- **la nomination de la présidente de la CCES.**

Décision : Approuvé à l'unanimité

| | | |
|---|---|---|
| Votants | 42 | |

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL150-DE

| | | |
|---|---|---|
| Pour | 42 | M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET |
| Contre | | |
| Absten-tion | | |
| NPPV | | |

Pour extrait conforme,

**La Présidente**

